



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 8 décembre 2021, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents à cette rencontre les représentants suivants :

M. Jean Gascon, Vice-président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laas
Mme Diane Sirard (19 h 20)	Mun. Ferme-Neuve

Étaient présentes à cette rencontre en visioconférence :

Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Était absente à cette rencontre :

Mme Julie Lebeau	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
------------------	-------------------------

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, Directeur général, Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe et Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, Vice-président, ouvre la rencontre, il est 19 h.

M. Jean Gascon, Vice-président, souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants siégeant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

MOT DE REMERCIEMENT

Le Vice-président, M. Jean Gascon, remercie, au nom de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, les élus municipaux qui ont siégé au conseil d'administration et qui nous ont quittés à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021.

La Régie veut prendre un moment pour remercier les personnes suivantes pour leurs implications et leurs dévouements afin que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devienne le Complexe environnemental qu'elle est aujourd'hui :

Nom	Municipalité	Date
M. Yves Prud'homme	Lac-des-Écorces	Depuis novembre 2017 <u>Président depuis décembre 2018</u>
M. Raymond Brazeau	Lac-du-Cerf	Depuis novembre 2009
M. Stéphane Roy	Notre-Dame-du-Laas	Depuis décembre 2013
Mme Julie Sylvestre	Notre-Dame-du-Laas	Depuis décembre 2013
M. Gilbert Pilote	Ferme-Neuve	Depuis décembre 2016
M. Denis Éthier	Mont-Laurier	Depuis novembre 2013
M. André Charrette	Sainte-Anne-du-Lac	Depuis février 2020

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aimerait leur souhaiter bonne chance dans leurs futurs projets.



No de résolution
ou annotation
21-12-3920

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3921

**ADOPTION DES COMITÉS EXÉCUTIFS DU 6 OCTOBRE, DU 3 NOVEMBRE
ET DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes rendus et les recommandations du comité exécutif du 6 octobre, du 3 novembre et du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3922

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 SEPTEMBRE ET DU
10 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 août 2021 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3923

TRANSFERTS DES POSTES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des transferts des postes budgétaires.

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
Assurance collective administration	40030	4 500 \$	2 500 \$		7 000 \$
Fonds service santé administration	40040	9 300 \$	700 \$		10 000 \$
Régime des rentes administration	40050	9 300 \$	2 200 \$		11 500 \$
Assurance emploi administration	40060	2 800 \$	300 \$		3 100 \$
RQAP administration	40065	1 500 \$	200 \$		1 700 \$
Régime retraite administration	40085	10 700 \$	1 100 \$		11 800 \$
Avis public	40100	3 000 \$	1 500 \$		4 500 \$
Entretien - bureau	40112	10 000 \$	1 500 \$		11 500 \$
Papeterie	40113	11 000 \$	3 500 \$		14 500 \$
Assurance collective opération	45120	22 500 \$		4 000 \$	18 500 \$
Fonds service santé opération	45130	33 100 \$		700 \$	32 400 \$
CSST opération	45140	20 500 \$		3 800 \$	16 700 \$
Ass. Emploi opération	45145	13 000 \$		1 000 \$	12 000 \$
Location photocopieur	40116	1 000 \$		1 000 \$	0 \$
Carburant	50035	100 000 \$	10 000 \$		110 000 \$
Projet - Plastique agricole	50046	5 000 \$	3 000 \$		8 000 \$
Matériel - Récupération	50058	7 000 \$	3 000 \$		10 000 \$
Récupération matelas	50059	38 000 \$	3 000 \$		41 000 \$
Entretien du site	50084	40 000 \$	10 000 \$		50 000 \$
Achat bacs	50265	95 000 \$	35 000 \$		130 000 \$
Publicité	50120	15 000 \$	6 000 \$		21 000 \$
Outilage et autres	50165	8 000 \$	2 000 \$		10 000 \$
Affectation - fonds réserve	50270	84 000 \$	2 000 \$		86 000 \$
Transport - matières recyclable	50240	240 000 \$	10 000 \$		250 000 \$
Traitement - matières recyclables	50245	135 000 \$		72 000 \$	63 000 \$
Redevances à l'enfouissement	50245	312 000 \$		15 000 \$	297 000 \$
Papeterie Trait. Eaux	50590	1 000 \$	1 000 \$		2 000 \$
Téléphone Trait. Eaux	50700	2 000 \$	500 \$		2 500 \$
Produit chimique Trait. Eaux	50592	40 000 \$		500 \$	39 500 \$
Formation Trait. Eaux	50695	1 000 \$		1 000 \$	0 \$
Valorisation agricole	51070	16 000 \$	6 500 \$		22 500 \$
Assurance collective	52125	1 900 \$	3 500 \$		5 400 \$
Salaires compostage	51100	75 700 \$		10 000 \$	65 700 \$
Financement - frais amortissement	60506	25 400 \$	900 \$		26 300 \$
Intérêt marge de crédit	60503	5 000 \$		900 \$	4 100 \$
TOTAL			109 900 \$	109 900 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-12-3924

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE, 31 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 351 439,74 \$, en date du 30 septembre 2021, au montant de 419 521,54 \$, en date du 31 octobre 2021 et au montant de 364 756,98 \$, en date du 30 novembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3925

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 SEPTEMBRE, 31 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 417 499,71 \$, en date du 30 septembre 2021, au montant de 531 081,37 \$ en date du 31 octobre 2021 et au montant de 536 015,62 \$ en date du 30 novembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

- Association des propriétaires du chemin des Marguerites – Notre-Dame-du-Laus
Demande de l'association des propriétaires du chemin des Marguerites, à Notre-Dame-du-Laus, pour effectuer la collecte des bacs en porte-à-porte.

La Régie a demandé à l'entrepreneur responsable des collectes de vérifier si le chemin est conforme pour les camions. La Régie transmettra les constatations de l'entrepreneur à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus qui décidera si la collecte se fera en porte-à-porte. La vérification se fera cet hiver.
- Tricentris
Présentation des solutions concernant l'obligation d'aller en appel d'offres public pour le traitement des matières recyclables à venir.
- Zone emploi
Présentation des résultats du projet pilote sur la consigne.
- Communiqué de presse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Présentation du communiqué de presse concernant l'instauration des nouveaux programmes de « responsabilité élargie des producteurs ».

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1^{er} octobre 2021

Formation ADMQ concernant les régies intermunicipales

23 et 24 novembre 2021

Formation ADMQ concernant les ressources humaines



No de résolution
ou annotation

21-12-3926

Formules Municipales - no 5514-PS

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

24 novembre 2021

Échange avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge concernant la tarification, les écocentres et la collecte

25 novembre 2021

Demande d'appui de la MRC de Marguerite-d'Youville — Discussion avec la MRC d'Antoine-Labelle

6 décembre 2021

Rencontre avec la ville de Mont-Laurier concernant le projet d'agrandissement du LET

PRÉSENTATION DU GUIDE DE L'ÉLU MUNICIPAL

Présentation du guide de l'élu municipal.

DEMANDE D'APPUI — MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a reçu une demande d'appui de la MRC de Marguerite-d'Youville concernant le nouveau programme de « responsabilité élargie des producteurs » pour la récupération des appareils contenant des halocarbures ;

ATTENDU que GoRecycle est l'organisme accrédité par le gouvernement pour la gestion de ce « REP » ;

ATTENDU qu'aucune compensation ne sera donnée, par GoRecycle, pour la récupération des appareils contenant des halocarbures et les appareils ménagers ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie appuie la demande de la MRC de Marguerite-d'Youville, et ce, pour les raisons suivantes :

Dans le cas de GoRecycle, un nouveau « REP » implique pour la Régie :

- Plus de responsabilités (administratives et opérationnelles) ;
- Respect des normes environnementales en vigueur ainsi que celles concernant la santé et la sécurité des travailleurs, ce qui pourrait impliquer des frais supplémentaires en équipements et en formation ;
- Augmentation des coûts actuels d'opération et à venir s'il n'y a pas de compensation ;
- La Régie estime que c'est aux producteurs de payer les coûts réels pour la récupération des produits mis en marché.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre mentionne aussi qu'il y aura, dans un délai de 12 à 36 mois après la mise en vigueur du présent « REP », plusieurs autres « REP » soit : les appareils de réfrigération et de congélation de laboratoire, les petites piles et batteries scellées au plomb-acide, les plastiques agricoles, les produits pharmaceutiques, les contenants pressurisés de combustible et les batteries rechargeables de véhicules routiers, à l'exception de celles au plomb-acide.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Présentement, il y a cinq « REP » en vigueur à la Régie et pour laquelle elle reçoit peu ou pas de compensation monétaire. Selon les ententes signées avec Recyc-Québec, les « REP » ont l'obligation de mettre en place 300 points de dépôt au Québec et que l'accès et le dépôt de produits visés aux points de dépôt ainsi que les services de collecte doivent être gratuits pour toutes les clientèles, soit résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.

Sans compensation complète, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit donc facturer ses municipalités membres. Ce service n'est donc pas gratuit, car les coûts reliés aux différents « REP » seront facturés aux municipalités qui elles, à leurs tours, chargeront les différents services aux citoyens et aux commerçants sur leurs territoires.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3927

ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre désire continuer ses séances du conseil d'administration en présentiel ou en visioconférence ;

ATTENDU que le projet de Loi 49 autorisera tout citoyen à filmer ladite séance si la Régie ne le fait pas ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite faire preuve de transparence dans la diffusion des informations concernant ses activités ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre enregistre les séances du conseil et que ces dernières soient mises sur le site Internet de la Régie le plus rapidement possible après la rencontre.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3928

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre rembourse 0,50 \$/km pour les déplacements ;

ATTENDU l'augmentation du coût d'approvisionnement élevé en essence ;

ATTENDU que la Régie veut majorer son allocation de 0,01 \$/km par tranche de 0,10 \$ d'augmentation du litre, jusqu'à concurrence de 2,00 \$ et plus le litre ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité que les frais de déplacement soient majorés selon le prix du litre de l'essence selon ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

<u>Braquette de prix</u>	<u>Frais de déplacement facturé</u>
Jusqu'à 1,499 \$/litre	0,50 \$/km
De 1,500 \$ à 1,599 \$/litre	0,51 \$/km
De 1,600 \$ à 1,699 \$/litre	0,52 \$/km
De 1,700 \$ à 1,799 \$/litre	0,53 \$/km
De 1,800 \$ à 1,899 \$/litre	0,54 \$/km
De 1,900 \$ à 1,999 \$/litre	0,55 \$/km
De 2,000 \$ et plus/litre	0,56 \$/km

Le prix au litre sera ajusté le 2^e mercredi des mois de janvier, avril, juillet et octobre de l'année en cours et selon la moyenne du prix à la pompe de trois stations-service de la ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3929

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Proposition pour les séances du conseil d'administration en 2022 :

- 9 février 2022
- 9 mars 2022
- 13 avril 2022
- 11 mai 2022
- 8 juin 2022
- 10 août 2022
- 14 septembre 2022
- 9 novembre 2022
- 14 décembre 2022

Proposition pour les heures des séances du conseil d'administration en 2022 :

- 18 h
- 18 h 30
- 19 h

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter les dates et l'heure, 19 h, des séances du conseil d'administration, et ce, pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3930

RENCONTRE SOCIALE 2021

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aimerait faire une rencontre sociale en décembre 2021 ;

ATTENDU que la Régie organisera cet événement sous forme de souper dans un restaurant ;

ATTENDU le travail des employés au courant de l'année 2021 ;

ATTENDU que la Régie aimerait remercier les employés pour leurs implications ;

ATTENDU que la Régie prévoit un budget de 1 500 \$ pour cette dépense ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu de payer les repas des employés et des représentants du conseil d'administration présents



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

lors de l'évènement ainsi que l'ajout de 25 \$, sur le montant de 50 \$ offert en carte-cadeau à l'ensemble des employés (selon les conditions de travail) pour un montant total de 1 500 \$.

Cette dépense sera affectée au compte suivant :
Numéro de compte : 40 105 — Déplacement et représentation

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3931

TAUX D'INTÉRÊT 2022

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre charge 10 % d'intérêt sur les frais de retard annuel pour les municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre charge 24 % d'intérêt sur les frais de retard annuel pour les autres clients ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité de garder les mêmes taux d'intérêt qu'en 2021 soit :

Municipalités membres de la Régie : 10 %/annuellement
Autres clients de la Régie : 24 %/annuellement

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3932

OUVERTURE DE POSTE — JOURNALIER À LA MISE EN BALLOT DU CARTON

ATTENDU les besoins de créer une deuxième poste pour la mise en ballot du carton ;

ATTENDU l'ouverture de poste à l'interne ;

ATTENDU que M. Martin Longpré a postulé pour ledit poste ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre procède à la création d'un poste de journalier pour la mise en ballot du carton, et ce, selon le salaire et les avantages sociaux en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3933

MISE AUX NORMES DES PROCÉDURES DE TRAVAIL DES RDD — PLOMB

ATTENDU que la Régie récupère les batteries usées et que ces dernières contiennent du plomb ;

ATTENDU la campagne d'échantillonnage du plomb, au mois d'août 2021, effectuée par la CNESST ;

ATTENDU le dépôt du rapport d'évaluation, par la CNESST, le 19 octobre 2021 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU l'obligation de mettre à jour les procédures de travail, au poste de RDD, et ce, en ce qui a trait au plomb et qui vont comme suit :

Entretien des lieux et suivi de l'entretien

Décontamination et entretien des lieux

- Achat d'équipements pour se conformer aux normes de la CNESST concernant la contamination au plomb
- Recouvrement du plancher de la cantine d'un enduit non poreux

Protection des travailleurs

Équipement de protection individuelle

- Achat d'équipement de protection individuelle afin de minimiser la contamination au plomb des travailleurs, et ce, lors de la manipulation, de l'entreposage et de la décontamination.

ATTENDU que lors de la remise du rapport d'évaluation, la CNESST a précisé que les nouvelles procédures devront être mises en vigueur d'ici le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre mette en place les nouvelles procédures selon les coûts suivants :

Équipements de protection individuelle (ÉPI) 515 \$/an

- Couvre tout complet jetable, demi-masque avec filtre P100, filtre P100 de rechange, gant de caoutchouc

Produits de décontamination 490 \$/an

- Filtre HEPA de rechange
- Sac de rechange pour la balayeuse
- Détergent pour la désinfection (5 gallons)

Équipements de décontamination 3810 \$

- Balayeuse avec filtre HEPA
- Palettes de rétention
- Matériau pour le plancher de la cantine (déjà acheté)

Cette dépense sera affectée aux comptes suivants :

Numéro de compte : 50 086 — Vêtements de sécurité

Numéro de compte : 50 265 — Outillage et autres

Numéro de compte : 60 305 — Équipements

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
21-12-3934

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

SOUSSION — FOURNITURE DE BACS ROULANTS

Prix	(taxes incluses)
Services de consultations Sinclair (SCS Inc.)	157 910,37 \$
IPL plastique inc.	153 562,52 \$
USD global inc.	176 301,18 \$

ATTENDU les besoins de la Régie en ce qui a trait aux bacs roulants et qui sont les suivants :

1026 bacs noirs de 360 litres
256 bacs verts de 360 litres
396 bacs bruns de 240 litres

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 3 novembre 2021 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 3 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets accorde le contrat, pour la fourniture des bacs roulants, selon le devis d'appel d'offres de novembre 2021, à IPL plastique inc., pour une somme totale de 153 562,52 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera affectée aux comptes suivants en 2022 :

Numéro de compte : 50 260 — Achat bacs

Numéro de compte : 20 500 — Surplus non affectés

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3935

RÈGLEMENT #75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #73 CONCERNANT LE COÛT DE LA VENTE DES BACS ROULANTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

ATTENDU que la loi autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à réglementer les services qu'elle offre ;

ATTENDU qu'il est juste et équitable que les services, activités ou biens offerts soient défrayés par ceux qui les requièrent ;

ATTENDU l'augmentation des coûts d'achat des bacs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité que, pour ces motifs, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre décrète ce qui suit :

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ;

CHAPITRE 1 : MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L'ACHAT DE BACS PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES 2022

2,1 Le présent règlement modifie le règlement #73 concernant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 5514-r-s

21-12-3936

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

2,2 La modification s'appliquera au coût d'achat des bacs 2022 pour les municipalités membres.

CHAPITRE 2 : NOUVELLE TARIFICATION POUR LA VENTE DE BACS 2022 PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2022

Catégories	Prix Municipalités membres	Prix Municipalité non membre
Bac brun	80 \$/unité	s.o.
Bac noir	100 \$/unité	s.o.
Bac vert	100 \$/unité	s.o.
Pièces de rechange	Gratuit	s.o.

CHAPITRE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et abrogera tout autres règlements, actes, résolutions qui seraient incompatibles avec le présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÈGLEMENT #76 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE #9

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron, et résolu à l'unanimité que le règlement #76 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit :

- Article 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était au long reproduit.
- Article 2 : La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à effectuer la construction de la cellule d'enfouissement technique #9, les autres ouvrages connexes et l'aménagement des futures cellules, tel que décrite à l'annexe A, avec l'estimation détaillée, incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparés par GBI inc., en date du 2 novembre 2021.
- Article 3 : La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à dépenser une somme de 1 613 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- Article 4 : Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 613 000 \$ sur une période maximale de six (6) ans.
- Article 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé, en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Article 6 : Les dépenses relatives au remboursement des échéances en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le présent règlement sont réparties entre les municipalités membres selon le critère défini à l'article 7 de l'entente intermunicipale, approuvée le 23 juin 1997 et jointe au présent règlement pour faire en faire partie intégrante, sous l'annexe B.

Article 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3937

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2022 – 2023 – 2024

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024.

PROJET	2022	2023	2024	TOTAL	ULTÉRIEURES	TOTAL
Outillages et autres	60 000	60 000	60 000	180 000	0	180 000
Bureau	33 900	34 700	35 400	104 000	36 200	455 000
Traitement des eaux	161 100	16 300	164 000	341 400	4 012 700	5 600 000
Bassin	42 000	43 400	44 900	130 300	888 600	1 709 000
Plate-forme	24 600	25 400	26 000	76 000	1 114 800	1 300 000
Cellule 6 / recou. 1-2	163 900	0	0	163 900	0	781 000
Boue fosse septique	19 400	19 600	20 000	59 000	855 200	1 000 000
Cellule 7 / recou. 2-3	162 800	168 300	174 100	505 200	0	815 000
Machineries	47 200	48 800	49 000	145 000	913 300	1 191 000
Écocentre-RIDL	6 500	6 700	7 000	20 200	273 400	300 000
Cellule 8	0	170 000	172 000	342 000	1 072 000	1 414 000
Excavatrice	7 900	8 100	8 300	24 300	165 700	190 000
TOTAL	729 300	601 300	760 700	2 091 300	9 331 900	14 935 000

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3938

APPEL D'OFFRES — CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE #9

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant l'enfouissement des matières résiduelles ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1er décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie aille sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction de la cellule d'enfouissement technique #9, et ce, selon le devis d'appel d'offres déposé en décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3939

APPEL D'OFFRES — ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR DE MATÉRIAUX SECS

ATTENDU que les municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ont accepté le règlement d'emprunt pour l'achat d'un déchiqueteur de matériaux secs ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1er décembre 2021.



No de résolution
ou annotation

21-12-3940

Formulaires Municipales - no 5814-Ps

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie aille sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un déchiqueteur de matériaux secs, et ce, selon le devis d'appel d'offres déposé en décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

BROYAGE RM — RÉCLAMATION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a un contrat pour le déchiquetage des matériaux secs avec Broyage RM ;

ATTENDU que lors du broyage des matériaux secs, au mois d'octobre 2021, il y a eu des bris sur le déchiqueteur qui ont été causés par plusieurs gros débris de métal. La somme totale des bris s'élève à 11 168,44 \$;

ATTENDU que la totalité des heures au contrat n'a pas été effectuée ;

ATTENDU que Broyage RM demande un dédommagement équivalent à la balance des heures restantes soit 14 h à 589 \$/h pour une somme de 8 393,25 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1er décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité de payer les frais engendrés pour les réparations au coût de 8 393,25 \$ et de demander à Broyage RM de terminer le contrat en cours, soit les 14 h.

Cette dépense sera affectée au compte suivant :
50 066 — entretien de la machinerie

ADOPTÉE à l'unanimité

21-12-3941

ACHAT — TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE

ATTENDU l'achat d'un transpalette pour le service de déchiquetage des documents confidentiels ;

ATTENDU la demande de prix à Carrefour Industrielle LDG inc., d'une somme de 7 625 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à la majorité de faire l'acquisition du transpalette électrique chez Carrefour Industriel inc., et ce, pour les raisons suivantes :

- La Régie possède une politique d'achat local
- La Régie sera remboursée, à 95 %, pour l'achat dudit transpalette électrique par le Régime de compensation à la collecte sélective
- Le coût net pour l'acquisition du transpalette reviendra à environ 400 \$
- Ne comprends pas les frais de transport

Cette dépense sera affectée au compte suivant:

Numéro de compte : 32 020 – Surplus compensation au recyclage

Vote : 7 représentants en faveur du projet

3 représentants en défaveur du projet

- Mme Mélanie Lampron
- M. Serge Piché
- Mme Sylvie Roussel

ADOPTÉE à la majorité

21-12-3942

ZONE EMPLOI — RÉCUPÉRATION DU POLYSTYRÈNE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère différents types de polystyrène ;

ATTENDU que la Régie fait parvenir les sacs de polystyrène au Groupe Gagnon ;

ATTENDU que le coût annuel de la Régie, pour la récupération du polystyrène, est d'environ 28 000 \$/an ;

ATTENDU que Zone Emploi veut faire une entente avec Groupe Gagnon afin d'effectuer la récupération du polystyrène et aider à créer des emplois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie, par ce projet, diminue ses coûts quant à la récupération du polystyrène et aide Zone Emploi à la création d'emplois dans la région.

Les dépenses reliées à ce projet iront comme suit :

Payé par la Régie

Location du densificateur :	500 \$/mois
Livraison du densificateur :	595 \$
Le transport de polystyrène mis en pastilles	(450 \$ X 2) 900 \$
TOTAL :	+/10 000^t

Cette entente restera valide tant que le Régime de compensation à la collecte sélective sera en vigueur. Lorsque l'organisme de gestion désigné pour la récupération des matières recyclables sera en place, les termes de l'entente seront à revoir avec ledit organisme de gestion désigné.



No de résolution
ou annotation

21-12-3943

Formules Municipales - no 5814-v

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il est également résolu d'autoriser le Directeur général, M. Jimmy Brisebois, à signer tous les documents nécessaires au projet.

¹ Dépenses remboursées par le Régie de compensation pour la collecte sélective (à 95 %).

Cette dépense sera affectée au compte suivant en 2022 :
Numéro de compte : 32 020 — Surplus compensation au recyclage

ADOPTÉE à l'unanimité

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU les résultats des élections du 7 novembre dernier ;

ATTENDU qu'il y aura sept nouveaux représentants sur les douze qui siègent au conseil d'administration de la Régie ;

ATTENDU que quatre municipalités n'ont présentement nommés aucun représentant ;

ATTENDU la rencontre d'information concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique qui est prévue en janvier 2022 ;

ATTENDU que la Régie veut laisser le temps aux représentants de se familiariser avec les dossiers en cours et les engagements que cela implique.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de M. Jean Gascon, Vice-Président, et qui va comme suit :

- que l'élection pour les postes de président, vice-président et membres du comité exécutif est lieu lors de la séance du conseil d'administration du mois de février 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

- Chroniques environnementales
- Publicités
- Distribution des calendriers de collecte

22 septembre 2021

Présentation du plan de gestion des matières résiduelles au conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle

19 octobre 2021

Rencontre avec la CNESST concernant le suivi de notre dossier de prévention en santé et sécurité au travail



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

19 octobre 2021

Rencontre d'information concernant l'instauration du compost et du recyclage à la cafétéria de la polyvalente Saint-Joseph

27 octobre 2021

Journée de formation — Mont-Saint-Michel

29 octobre 2021

Séance d'information sur le plomb — CNESST

2 novembre 2021

Rencontre avec Services sanitaires JLR Cloutier

5 novembre 2021

Visite du site par les groupes de 4^e secondaire de la Polyvalente Saint-Joseph

11 novembre 2021

Réunion du projet Mission recyclage – compostage

23 novembre 2021

Rencontre avec la direction de l'Auberge l'Étape pour instauration compostage/recyclage

25 novembre 2021

Rencontre téléphonique avec AGECO concernant la « REP » sur les plastiques agricoles

30 novembre 2021

Rencontre avec Services sanitaires JLR Cloutier

VARIA

Aucun varia

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Piché, représentant de la municipalité de Lac-des-Écorces.

Question : Que peut faire un contribuable qui a payé pour deux bacs noirs, mais qui se sert uniquement d'un seul ?

Réponse : Il doit voir avec sa municipalité, car c'est les municipalités qui facturent les taxes aux contribuables.

Mme Diane Sirard, représentante de la municipalité de Ferme-Neuve.

Question : La municipalité de Ferme-Neuve se demande pourquoi une municipalité doit négocier directement avec l'entrepreneur responsable de la collecte des bacs, pour l'état des chemins, quand on paie notre service de collecte à la Régie ?

Réponse : En ce qui concerne l'état des chemins, c'est l'entrepreneur qui détient l'expertise afin de savoir si un chemin est carrossable ou non. Nous discuterons de ce point lors de notre prochaine rencontre mensuelle avec l'entrepreneur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Mme Sylvie Roussel, représentante de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Question : Un camping peut-il avoir un conteneur pour la disposition des matières recyclables ?

Réponse : Non, ce sont souvent des camions robotisés qui effectuent la collecte et il n'y a aucun conteneur sur le territoire de la Régie présentement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président lève la séance, il est 21 h 40.

Jean Gascon
Vice-président

Jimmy Brisebois
Directeur général